

Résumé à l'intention des citoyens

Consultation sur la réforme de la politique de la pêche de l'Union européenne

QUEL EST L'ENJEU?

Les réformes de 2002 ont abouti à une politique de la pêche de l'Union européenne («politique commune de la pêche») plus durable:

- les **acteurs concernés** peuvent désormais **peser davantage sur l'élaboration des politiques**;
- de nombreux **stocks de poissons** sont désormais **gérés à l'aide de plans globaux à long terme** (et non plus sur une base annuelle, comme précédemment).

Cependant, des difficultés importantes subsistent:

- les **stocks de poissons sont en très forte baisse**: environ 80 % des espèces évoluant dans les eaux européennes font aujourd'hui l'objet d'une surpêche;
- les **navires de pêche** sont **trop nombreux** par rapport aux prélèvements qui peuvent être effectués sans nuire aux stocks de poissons;
- la plupart des flottes de pêche de l'Union européenne **génèrent des bénéfices très faibles ou accusent des pertes**, accentuant les risques de surexploitation des stocks de poissons;
- la diminution des captures est telle que l'Europe doit désormais **importer les deux tiers** de sa consommation de poisson.

QUI EN BENEFICIERA ET COMMENT?

La consultation fait partie de la révision de la politique de la pêche, dont les objectifs sont les suivants:

- permettre aux **ressources naturelles** de se régénérer;
- garantir aux pêcheurs l'accès à des **stocks de poissons foisonnants**;
- fournir davantage de matières premières à l'**industrie de transformation**, pour la rendre plus concurrentielle;
- **sauver des emplois** dans le secteur de la pêche;
- procurer aux consommateurs une **gamme plus étendue de poissons de qualité**;
- donner aux détaillants et aux consommateurs la certitude que les produits qu'ils achètent sont **issus d'une pêche durable et bien gérée**;
- permettre aux populations côtières de bénéficier d'une **économie locale plus diversifiée**.

POURQUOI L'UNION EUROPEENNE DOIT-ELLE INTERVENIR?

- Les poissons comme les pêcheurs **traversent les juridictions nationales** et **partagent un écosystème** que les pays ne peuvent suffisamment influencer en agissant de manière isolée.
- Faute de coordination, les actions entreprises par une partie des acteurs concernés peuvent **avoir un effet négatif sur le niveau de vie des autres...**

- ... aussi les gouvernements des États membres de l'Union ont-ils convenu que le secteur européen de la pêche ferait l'objet d'une **gestion commune**, confiée à la Commission européenne.

QU'EST-CE QUI VA CHANGER EXACTEMENT?

Rien à ce stade. Le livre vert invite simplement les parties intéressées à **donner leur avis** sur la manière dont la politique de la pêche de l'Union européenne pourrait être améliorée. Leurs contributions déboucheront par la suite sur des **propositions concrètes**.

Cependant, l'Union envisage d'ores et déjà de **modifier de façon radicale** sa politique de la pêche, et notamment:

- le système actuel de gestion des stocks de poissons par **quotas** répartis entre les États membres;
- les **subventions** accordées au secteur de la pêche;
- les accords avec les **pays tiers**;
- la façon dont les **décisions** sont prises à l'échelon européen;
- la responsabilité du **secteur de la pêche** concernant la gestion des stocks.

QUAND CES REFORMES POURRAIENT-ELLES ENTRER EN VIGUEUR?

- Le **1^{er} janvier 2013**, à l'issue d'une procédure de consultation complète et après accord du Parlement européen et du Conseil.